

No 17 - Avril 2014

Nouveau pas vers la création du Bureau du droit d'auteur (BDA)

Depuis un an déjà, un comité institutionnel travaille à réviser les processus et proposer de nouvelles stratégies en matière de reproduction pour fins d'enseignement. Ces travaux amèneront prochainement de nouvelles orientations institutionnelles quant à la reproduction et à la diffusion d'œuvres dans un contexte d'enseignement et de recherche. À compter du 1er juin prochain, l'Université Laval adoptera un nouveau mode de gestion du droit d'auteur. Cette nouvelle approche prend appui sur la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. Elle repose sur les principes suivants :

- l'utilisation responsable des œuvres utilisées dans un contexte pédagogique;
- une utilisation centrée sur les ressources de la Bibliothèque dans le respect des licences et politiques de l'UL;
- la primauté du respect du droit d'auteur en cas de doute.

Dans ce nouveau contexte, l'Université Laval a décidé de ne pas renouveler son entente avec Copibec, mais de se doter d'outils qui lui permettront d'encadrer ses pratiques de gestion du droit d'auteur, comme c'est le cas dans plusieurs universités canadiennes. Parmi ces mesures d'encadrement figurent :

- l'élaboration d'une Politique d'utilisation responsable et équitable des ressources qui entrera en vigueur sous peu et qui sera expliquée à tous les enseignants au cours des prochaines semaines;
- la mise en place d'un Bureau du droit d'auteur (BDA) géré par la Bibliothèque afin d'aider les membres du personnel enseignant dans cette transition;
- l'élaboration d'outils d'information et d'aide à la tâche ainsi que d'un guide d'utilisation qui seront tous regroupés sur ce site.

Dans l'esprit de vous présenter cette nouvelle approche ainsi que les différents impacts sur les opérations de la Bibliothèque, nous vous convierons prochainement à des présentations.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre appui dans la phase de transition qui s'annonce et nous vous invitons à communiquer avec Dominique Lapierre, chargée de projet pour ce dossier, si vous avez des questions sur le sujet.

La Bibliothèque ouverte 24 heures sur 24, du 22 avril au 2 mai

Pendant la période d'examens et de remise de travaux, la Bibliothèque ouvrira ses portes **24 heures sur 24**. **Du mardi 22 avril au vendredi 2 mai 2014**, les usagers pourront fréquenter la Bibliothèque le soir et la nuit, aux pavillons J.-C.-Bonenfant et A.-Vachon. Prenez note que selon l'horaire d'été, la Bibliothèque sera fermée les fins de semaine à partir du 3 mai prochain et fermera donc ses portes le vendredi 2 mai à 23 h.

Les services seront interrompus les nuits de la fin de semaine, mais la plupart demeureront accessibles en semaine. Puisqu'il s'agit d'un projet pilote, la Bibliothèque effectuera un sondage pour évaluer la satisfaction des usagers. Le sondage sera sur notre site Web dès le 22 avril. Ajoutons que ce projet s'inscrit dans la volonté de la Bibliothèque d'offrir une expérience de qualité accrue aux étudiants.

Pour en savoir plus sur les services offerts en cette période d'ouverture de soir et de nuit, veuillez consulter notre site Web dès le 17 avril prochain.

La direction de la Bibliothèque

Ensemble, écrivons l'assenir!